

Département de SEINE-ET-MARNE _o_o_o_	DOMAINE
Canton de PONTAULT-COMBAULT _o_o_o_	COMMANDES PUBLIQUES
Commune de ROISSY-EN-BRIE	

Direction de la Culture... / SM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 137/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Signature d'une convention de couverture sanitaire à l'occasion du Forum de rentrée des associations et des services municipaux, le samedi 7 septembre 2024.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de signer une Convention de Couverture Sanitaire avec *l'association U.D.P.S. 93* pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours, le samedi 7 septembre 2024, à l'occasion du Forum de rentrée des associations et des services municipaux, dans le cadre des manifestations culturelles et de l'animation de la ville,

DECIDE :

Article 1 : De signer la Convention de Couverture Sanitaire avec *l'association Unité de Développement Des Premiers Secours de Seine Saint Denis* domiciliée Parc d'Activités des Arpents – 38 rue du Pré des Aulnes – 77340 Pontault-Combaut, pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours à l'occasion du Forum de rentrée des associations et des services municipaux, le 7 septembre 2024, d'un montant de 756,00 Euros TTC.

Article 2 : Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2024 sur l'article 6228-18/ASSO.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 13 août 2024.

Par déléguation du conseil municipal,
Le Maire,



François BOUCHART